



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 août 2023
N. réf : 100.101.01.01

Préavis N° 09/2023

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN PLACE DU SKI BUS POUR LA SAISON 2023/2024</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal un crédit pour la mise en place du ski bus pour la saison 2023/2024 (phase test). En effet, ce service à la population a été offert aux citoyens de notre Commune ainsi qu'aux visiteurs adeptes de notre magnifique domaine skiable. Au vu des coûts engendrés notre autorité a malheureusement dû se résoudre à annuler cette prestation lors des derniers hivers. De nombreux utilisateurs et vacanciers ont fait part de leur mécontentement. En effet, certains vacanciers avaient choisi notre station en raison de ce service.

2. CONTEXTE

L'aval du Conseil communal permettrait d'améliorer l'accessibilité aux remontées mécaniques de notre village et renforcerait notre attractivité touristique. Ce service serait gratuit pour les utilisateurs et desservirait la population locale ainsi que les visiteurs désireux de profiter de nos magnifiques installations de sport d'hiver. Cette navette contribuerait non seulement à faciliter les déplacements pour nos résidents mais renforcerait également notre position en tant que destination privilégiée pour les amateurs de ski.

Nous vous informons qu'un appel d'offre a été lancé auprès des concessionnaires de notre région pour obtenir un prix compétitif. Cette démarche visait à garantir la meilleure offre possible tout en assurant un service de qualité.

Notre objectif étant de travailler en collaboration avec une entreprise locale, fiable et expérimentée. Le coût de ce service a été élaboré en tenant compte de divers critères tels que la fréquence du service, la capacité du véhicule, les horaires ainsi que la sécurité.

3. SERVICES

Le service de ski bus desservirait plusieurs arrêts stratégiques dans nos villages, avec des horaires réguliers correspondant aux heures d'ouverture des remontées mécaniques. Il s'adapterait également au mieux à l'horaire des trains. Le parcours prédéfini couvrira la rue principale, des zones résidentielles ainsi que divers points stratégiques. Il circulerait à une cadence de trois itinéraires par heure (1 x jusqu'à Flendruz et 2 x en direction des Allamans). Ceci permettra à nos concitoyens de se rendre aux remontées mécaniques sans avoir à se soucier des problèmes de stationnement ou des conditions routières hivernales. De plus en offrant ce service gratuit aux utilisateurs, nous renforcerons notre attractivité en tant que destination de choix pour les sports d'hiver.

4. FINANCEMENT

Ne s'agissant pas d'un investissement à proprement parlé, le crédit doit être porté au budget. Or, le budget 2024 étant voté au mois de décembre, date à laquelle le service serait déjà en place, la Municipalité a décidé de vous demander un crédit complémentaire au budget 2023, sur le compte 1601.3141 « Ski bus ». Pour rappel, le budget 2023 se soldait par un bénéfice de CHF 629'218.72 et serait donc à même d'absorber cette dépense supplémentaire.

Cette manière de procéder exclu le recours à l'amortissement, l'ensemble de la charge étant portée sur l'exercice 2023.

En cas d'accord de votre part, le montant sera ensuite porté au budget annuellement.

Pour cette première année, le Fonds d'équipement touristique participera à ce service à hauteur de CHF 30'000.-, lesquels seront comptabilisés dans le compte 1601.4653 « Participation de tiers ».

5. CONCLUSIONS

La mise en place d'un service de ski bus gratuit dans notre commune représenterait une opportunité significative d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Ce service répondrait aux besoins de mobilité de nos résidents tout en renforçant notre attractivité touristique.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 10 octobre 2023

- Vu** le préavis N° 09/2023
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

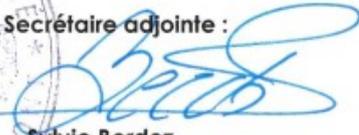
- **D'autoriser** la Municipalité à procéder à la mise en place du ski bus pour la saison 2023-2024;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit complémentaire, au budget 2023, de **CHF 89'000.--** sur le compte N° 1601.3141 « Ski bus »
- **De financer** ce montant par les liquidités communales

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 29 août 2023 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 10 octobre 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire adjointe :  Sylvie Berdoz



Délégué municipal :

- M. André Reichenbach